

OBJET LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Afin de répondre à ses besoins élevés en reprographie, la Commune a lancé en 2002/ 2003 des marchés de location de photocopieurs (maintenance comprise) ; ces marchés arrivant à terme, il convient de les renouveler.

Le présent marché comprend :

- la fourniture de matériels,
- l'installation et la mise en fonctionnement de tous les équipements nécessaires,
- l'entretien et la maintenance.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché, comme suit :

- passation après lancement d'un appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

- marché décomposé en 8 Lots, pour un montant prévisionnel de 244 200 €/ an ;

LOTS	LIBELLE		PREVISIONNEL
1	12 Photocopieurs	20 copies / minute	25 200 €
2	12 Photocopieurs	35 copies / minute	60 000 €
3	9 Photocopieurs	45 copies / minute	45 000 €
4	1 Photocopieur	60 copies / minute	8 000 €
5	2 Photocopieur	80 copies / minute	60 000 €
6	1 Photocopieur	Couleur	15 000 €
7	1 Photocopieur	Traceur-Scanner Num.	25 000 €
8	1 Photocopieur	Usage copie de plans	6 000 €

Total / an **244 200 €**

- durée prévisionnelle : 4 ans ;
- crédits inscrits sous les chapitre 011 et article 6135 ;

- 2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



Maire de Saint Denis
LE MAIRE DE SAINT DENIS
LE MAIRAT au VICTORIA

[Signature]

OBJET LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-70 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché pour la location et la maintenance de photocopieurs.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 JUL. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Paul-Victoria VICTORIA